



REGLEMENT COMPETITIONS VETERANS

Critérium CHALLENGE ANDRE VAILLANT

CRITERIUM DES VETERANS (Challenge André VAILLANT)

- Article I -** Le critérium se dispute en matchs aller-retour suivants les règlements fédéraux en vigueur.
Une 1^{ère} phase sous la forme de groupes de 5 à 6 équipes réparties de façon le plus géographique possible.
Pour la 2^{ème} phase, un 1^{er} niveau appelé D1 avec les 8 meilleurs équipes de la 1^{ère} phase et un 2^{ème} niveau appelé D2 avec les équipes restantes.
Pour le niveau D1 → une seule équipe par club.
Pour le niveau D2 → 2 équipes d'un même club sont possibles mais dans 2 groupes différents.
- Article II -** Tous les joueurs devront être licenciés à la Ligue des Hauts de France et en conséquence, posséder une licence VETERAN.
Seront acceptés des licenciés "FOOTBALL LOISIR" s'ils répondent aux **conditions d'âge VETERAN.**
- Article III -** En ce qui concerne l'arbitrage, il sera fait application des règlements en vigueur. En cas d'absence d'arbitre officiel, ou auxiliaire, un directeur de jeu sera désigné par tirage au sort avec l'accord des 2 clubs,
- Article IV -** L'heure des rencontres est fixée à 10 H 00 le dimanche.
- Article V -** Au cas où son terrain ne serait pas libre le jour et à l'heure fixée par le calendrier, le club recevant pourra trouver un terrain de repli, sinon la rencontre sera inversée. Le club recevant devra avertir son adversaire et le district au plus tard le mercredi précédant la date initialement prévue avant 18h.
- Article VI -** Les clubs sont tenus de respecter les dates du calendrier.
Aucun report de match ne sera toléré, à moins d'une manifestation exceptionnelle qui devra être signifiée au district par écrit au moins quinze jours avant la date du match, ce dernier fixera une nouvelle date pour jouer ce match en retard. Les clubs ont également la possibilité de solliciter des changements de date via Footclub uniquement avec aval de la Commission.
Cette nouvelle date devra être **OBLIGATOIREMENT respectée.** En cas d'indisponibilité du terrain du club recevant, ce dernier devra prendre contact avec l'équipe adverse afin de permettre l'inversion du terrain. Si le match n'a pas lieu, le club fautif se verra sanctionné d'un forfait.
Pour assurer le bon déroulement de la compétition, une journée de championnat ou des matchs en retard pourront être programmés en semaine.

- Article VII -** Chaque équipe bénéficiera pour les 16 joueurs inscrits sur la feuille de match d'un remplacement permanent. Bien entendu, l'exclusion par l'arbitre n'entre pas dans ce cas de figure. Ainsi, tout joueur exclu ne pourra pas reprendre part au jeu.
- Article VIII -** Pour toutes les rencontres, le recours à la feuille de match informatisée (FMI) est obligatoire.
- Article IX -** Toute exclusion devra être portée sur la feuille de match par l'Arbitre. Cette exclusion entraînera la suspension automatique du joueur concerné pour la rencontre suivante. Si ce joueur joue quand même la rencontre suivant son expulsion, son équipe aura match perdu par pénalité (-1 point : 3-0).
- Article X -** Tout litige retenu après application de l'Article IX sera porté devant les commissions officielles du district,
- Article XI -** Le décompte des points sera fait conformément à celui pratiqué par le District SOMME.
- Article XII -** Dans le cas où les journées du Critérium seraient annulées par décision, soit du District ou de la Ligue, il sera, pour déterminer le vainqueur d'un groupe comprenant un **exempt**, fait appel à un point avérage, c'est à dire au quotient entre :

Au numérateur N = nombre de points obtenus et au dénominateur D = nombre de matchs théoriquement à jouer par les équipes en cause.

Pour les groupes où il n'y a pas d'exempt, et en cas d'égalité de points, il sera tenu compte pour l'attribution de la première place, **du goal avérage particulier** ou à défaut **du général**, pour départager les équipes.

"DISPOSITIONS COMMUNES"

Un joueur Vétérans, ayant participé à un match de compétition officielle en seniors le week-end précédent, ne pourra évoluer en vétéran la semaine suivante si cette équipe senior ne joue pas le même jour ou dans les 24h en compétition officielle.

Pour pouvoir participer aux phases finales : A partir des ½ finales pour le Challenge Vaillant et des ¼ de finales pour les Coupes Challenges Marquette et Bonnière, les joueurs des clubs intéressés ne devront pas avoir participé précédemment à plus de 5 matchs en compétitions seniors pour participer à ces phases finales.

TOUTES LES EQUIPES SONT INVITEES A MANIFESTER LEUR ESPRIT VETERAN EN APPLIQUANT
SCRUPULEUSEMENT LE PRESENT REGLEMENT.



REGLEMENT COMPETITIONS VETERANS

Coupes de la Somme

COUPES DE LA SOMME (Challenge Gilles MARQUETTE & Michel BONNIERE)

- Article I -** a. Selon le nombre d'équipes engagées, un tirage au sort préliminaire sera effectué, afin d'avoir le nombre d'équipes requises pour la suite de la coupe. L'épreuve se déroulera suivant le principe de l'élimination directe.
b. Un club ne peut présenter qu'une équipe à la coupe Challenge Marquette, ses autres équipes seront versées en Challenge Bonnière.
- Article II -** En cas d'égalité à la fin du temps réglementaire, il n'y aura pas de prolongations mais des séries de tirs au but. (Séries tirées par des joueurs différents - 5 par groupe). Si égalité après la première série, sera qualifiée la première équipe qui prend l'avantage à égalité de tir.
- Article III -** **Les matches se dérouleront sur le terrain du club tiré au sort le premier, le jour habituel de match de ce club (sauf accord entre les équipes).**
En cas d'indisponibilité du terrain du club recevant, ce dernier devra trouver un terrain de repli ou prendre contact avec l'équipe adverse afin de permettre l'inversion du terrain, si le match n'a pas lieu, le club fautif se verra sanctionné d'un forfait, **et ne pourra prendre part l'année suivante à aucune des coupes.**
Pour assurer le bon déroulement de la compétition, un tour de coupe ou des matchs en retard pourront être programmés en semaine.
- Article IV-** Les équipes éliminées lors des 2 premiers tours du Challenge Marquette disputeront le Challenge Bonnière.
- Article V -** Pour les 1/4 et 1/2 finales, un Arbitre officiel sera demandé pour chaque rencontre. Les frais d'arbitrage seront partagés et payés à part égale par les 2 équipes concernées.
Pour la finale, trois Arbitres officiels seront demandés et payés par le District.

"DISPOSITIONS COMMUNES"

Pour pouvoir participer aux phases finales : A partir des ¼ de finales pour les Coupes Challenges Marquette et Bonnière, les joueurs des clubs intéressés ne devront pas avoir participé précédemment à plus de 5 matchs en compétitions seniors pour participer à ces phases finales.
Un joueur Vétérans, ayant participé à un match de compétition officielle en seniors le week-end précédent, ne pourra évoluer en vétéran la semaine suivante si cette équipe senior ne joue pas le même jour ou dans les 24h en compétition officielle.

TOUTES LES EQUIPES SONT INVITEES A MANIFESTER LEUR ESPRIT VETERAN EN APPLIQUANT SCRUPULEUSEMENT LE PRESENT REGLEMENT.